**ARRÊTÉ**

**DE MISE EN DISPONIBILITÉ**

**POUR CRÉATION OU REPRISE D’ENTREPRISE**

**DE M. ou Mme [Nom Prénom]**

**GRADE [grade]**

Le Maire *(ou le Président)* de [collectivité ou établissement public],

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 modifié, relatif aux positions de détachement, hors cadres, de disponibilité et de congé parental des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n° 95-168 du 17 février 1995 modifié, relatif à l’exercice d’activités privées par des fonctionnaires ou agents non titulaires ayant cessé temporairement ou définitivement leurs fonctions et aux commissions instituées par l’article 4 de la loi n° 94-530 du 28 juin 1984,

Vu la demande écrite de mise en disponibilité pour création ou reprise d’entreprise présentée par M. ou Mme [Nom, Prénom] pour une durée de [durée] à compter du [date],

Considérant que l’intéressé a accompli au moins 3 ans de services publics,

Vu l’information du préfet préalable à l’exercice d’une activité privée,

Considérant que la disponibilité pour création ou reprise d’entreprise ne peut excéder 2 années,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :**

M. ou Mme [Nom, Prénom] est placé*(e)* en disponibilité pour création ou reprise d’entreprise pour une durée de.[durée] à compter du [date],

**ARTICLE 2 :**

Pendant cette période, M. ou Mme [Nom, Prénom] ne perçoit aucune rémunération et cesse de bénéficier de ses droits à l’avancement et à la retraite.

**ARTICLE 3 :**

M. ou Mme [Nom, Prénom] devra solliciter sa réintégration ou la prolongation de la disponibilité trois mois au moins avant l’expiration de la période de disponibilité en cours. Faute de quoi M. ou Mme [Nom, Prénom] pourra être radié*(e)* des effectifs.

**ARTICLE 4 :**

Le Secrétaire Général *(ou le Directeur Général)* est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé*(e)*

*.*

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de Gestion,

- Comptable de la collectivité.

Fait à [commune] le [date]

Le Maire *(ou le Président)*

Le Maire (*ou le Président),*

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l’application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notifié le [date]

Signature de l’agent :